

JCOCUFFIES

Club N° 24 02 035 0
Siège Social Mairie de Cuffies
02 880 CUFFIES
SIREN /502 916 018 SIRET 502 916 018 00018
Tél. 0323591407 –Port 0623422910



Projet 2

PHOTO

Nouvel adhérent
Ancien adhérent Grade Judo :.....

NOMPRENOM

DATE DE NAISSANCE...../...../.....SEXE.....

ADRESSE :

..... Code postal :..... Ville :.....

Adresse e-mail :.....@..... TEL DOMICILE :.....

Tél Portable: MèreTél Portable : Père.....

Le JCOC est affilié à la FFJDA et est agréé Jeunesse et Sports.

Il est reconnu d'intérêt général et d'utilité publique, ce qui vous permet, si vous souhaitez faire un don, de bénéficier d'une réduction d'impôt.

I – Paiement des cotisations :

Une inscription se fait pour l'année entière et deux modes de règlement sont proposés :

- Un paiement comptant, pour la totalité de la saison.
- Un paiement en trois fois, par chèques différés.

En cas d'arrêt en cours de saison, le club se réserve le droit d'encaisser les chèques restants.

II – Assurances :

Les tarifs des cotisations comprennent une licence - assurance qui couvre :

La responsabilité civile. La défense et les recours. Le remboursement des frais médicaux, en complément de la Sécurité Sociale et de la mutuelle, s'il y a lieu.

Vous pouvez cependant souscrire un complément d'assurance vous permettant d'obtenir des garanties plus importantes en cas d'accident.

III – Accident :

Ils sont rares mais malheureusement possibles ! Les parents sont prévenus dans les plus brefs délais et ils peuvent ainsi prendre toutes les décisions nécessaires. En cas d'impossibilité de les joindre, le médecin traitant signalé sur le certificat médical sera contacté, ou, à défaut, un médecin de Soissons.

IV – Divers :

N'oubliez pas notre site internet <http://jcocuffies.free.fr> & Facebook <https://www.facebook.com/jco.cuffies>!!! Ainsi vous aurez toutes les actualités du club (compétitions, cours, résultats. etc...) en temps et en heure !

Les inscriptions aux différentes compétitions, tournois etc. ... se feront en ligne en remplissant un document par le professeur.

Passport Judo: il coûte 8€ et est obligatoire lors d'une compétition officielle. Il est souhaitable de l'acheter dès la catégorie "poussins". Renseignez-vous auprès d'un membre du bureau.

Achat de kimonos neufs ou d'occasion: vous pouvez vous renseigner auprès d'un membre du bureau pour passer commande auprès de notre fournisseur (pour un kimono neuf).

Pour les moins de 18 ans :

Je soussigné(e), Père, Mère, représentant légal, de l'enfant.....

L'autorise à s'inscrire au Judo Club et à pratiquer ce sport pour la saison à venir.

Date :.....Signature :.....

Le Bureau.

Règlement intérieur

Le règlement permet à l'ensemble des adhérents de pratiquer un sport et de vivre en association dans les meilleures conditions possibles. Le non-respect du règlement est passible d'une exclusion de 2 semaines prononcée par le professeur ou 2 membres du comité présents. Le cas de récidive ou de faute grave peut être accompagnée d'une exclusion temporaire plus longue, voire définitive, prononcée par le comité après réunion. Si ce règlement intérieur n'est pas rendu signé, l'inscription sera considérée comme nulle.

Les valeurs

Elles concernent le respect des personnes côtoyées, des locaux, du matériel, des équipements confiés par la municipalité et des horaires des cours.

Tenues

Un judogi propre (Veste + pantalon + ceinture) et une paire de zooris ou de tongs est obligatoire pour accéder au tatami.

Les femmes doivent mettre un tee-shirt blanc, ras de cou et de longueur suffisante pour pouvoir être mis dans le pantalon.

Hygiène

Chacun veille à son hygiène corporelle et à ce que les ongles des mains et des pieds soient coupés courts. Le judoka ne mange ni bonbons ni chewing-gum à l'intérieur du dojo.

Discipline des cours

Aucun judoka ne peut monter ou descendre du tatami en dehors de sa plage horaire de cours sans accord du professeur.

Vestiaires

Ils ne sont accessibles que pour se changer. Chacun veille à n'y rester que le temps nécessaire à l'usage précisé. Aucune somme d'argent ni aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les vestiaires. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Responsabilité collective des matériels et locaux

Aucune dégradation ni aucun vol de matériel ne seront tolérés. Les auteurs de larcins ou de vandalismes supporteront les frais de remise en état et seront passibles d'une exclusion définitive. Seuls les responsables ont accès à l'armoire matériel, à l'équipement sportif et à la boîte à pharmacie. L'accès à la sortie de secours doit rester libre et ne pourra être utilisée qu'en cas de force majeure.

Documents administratifs

Pour la pratique du Judo : l'adhérent est tenu de remettre son certificat médical au plus tard 3 semaines après son inscription. Si ce dernier n'est pas fourni au terme de 3 séances, le judoka n'est plus autorisé à accéder au tatami.

Toute falsification de document est passible d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée après réunion du Comité Directeur.

Le Comité Directeur peut refuser la prise de licence d'un adhérent. L'adhérent peut avoir accès au motif du refus.

Responsabilité des parents

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la prise en charge du responsable.

Les parents doivent venir reprendre leur enfant dans le dojo à la fin des cours.

Nous rappelons que les parents sont responsables de leurs enfants en dehors des cours et qu'ils n'ont pas accès aux espaces d'entraînement ainsi qu'aux espaces techniques.

Responsabilité du club

Elle peut être engagée si l'adhérent a respecté tous les points du règlement intérieur ainsi que le règlement de la FFJDA.

Cas particuliers

Pour toute question qui ne trouverait de solution dans les statuts ou règlement intérieur du club, on se référera aux statuts de la FFJDA et aux règlements intérieurs de la FFJDA

Ainsi convenu, adopté et signé à Cuffies le 31 août 2015. Le Président : Stéphane VALLEE

Signature des représentants légaux : après mention « lu et approuvé »

Droit à l'image

Le signataire du présent formulaire autorise le JUDO CLUB OMNISPORTS DE CUFFIES à procéder à des captations d'images et de voix et à utiliser et diffuser les images et la voix ainsi captées, sur tous supports de communication audiovisuels quels qu'ils soient et notamment : site Internet du Club , diffusion vidéo et journaux .

Cette autorisation est consentie pour la seule promotion du JUDO CLUB OMNISPORTS DE CUFFIES à titre gratuit pour une durée de 10 ans et vaut pour le monde entier.

Signature de l'adhérent

Signature de l'adhérent précédée de la mention « Lu et Approuvé ».

Le.....à

Certificat médical - *exemplaire JUDO CLUB OMNISPORTS DE CUFFIES*

Saison 2016 - 2017

Attention : ce certificat devra être effectué qu'à compter du 01/09/2016

Je soussigné Docteur :

Certifie que :

- Ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo en compétition
- Ne présente aucune contre-indication à la pratique du Ju-jitsu en compétition
- Ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo/Ju jitsu/Taïso (rayer les contre-indications)

Certificat médical - *exemplaire FFJDA*

Saison 2016 - 2017 Attention : ce certificat devra être effectué qu'à compter du 01/09/2016

Certifie que :

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo en compétition

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du Ju-jitsu en compétition

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo/Ju jitsu/Taïso (rayer les contre-indications)

Fait le : Cachet et signature du médecin